



COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles 25. 02. 2016
C(2016) 1193 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis sur la Communication conjointe du 18 novembre 2015 sur le réexamen de la politique européenne de voisinage {JOIN(2015) 50 final}.

La Commission se félicite du fait que les conclusions énumérées dans l'avis rejoignent les grandes lignes de la politique européenne de voisinage révisée. En effet, cette nouvelle politique se caractérisera par une approche différenciée et une appropriation accrue. Elle fera de la stabilisation la première priorité politique pour les années à venir, et comme annoncé dans la Communication conjointe, permettra à l'Union européenne de faire valoir ses intérêts, en promouvant notamment les valeurs universelles.

Une flexibilité accrue des instruments de la politique européenne de voisinage et la mise en exergue de priorités communes avec les pays partenaires permettront à la politique de répondre au mieux aux besoins et ambitions des pays partenaires. Les allocations financières par région devraient continuer à respecter les équilibres établis.

En outre, comme souligné par l'avis aussi, les mesures visant l'éducation, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi surtout des jeunes occuperont une place prioritaire dans la nouvelle politique européenne de voisinage.

En espérant pouvoir continuer notre dialogue sur la nouvelle politique européenne de voisinage et sa mise en œuvre, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos considérations très distinguées.

*Frans Timmermans
Premier Vice-Président*

*Federica Mogherini
Vice-Présidente / Haute Représentante*

*Mme Danielle AUROI
Présidente de la Commission des affaires
européennes de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

*cc. Mr Claude BARTOLONE
Président de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*